

L'avis du Conseil économique,
social et environnemental de
Bourgogne

A man with a beard and long hair, wearing a red hard hat and a blue t-shirt, is working in a forest. He is holding a yellow tool and measuring a log. The background shows a large pile of logs and a blue sky.

FORÊTS BOURGUIGNONNES :
COMMENT AMÉLIORER ET DÉVELOPPER
DURABLEMENT LEUR EXPLOITATION ?

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est l'assemblée consultative de la Région.

Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne.

Il concourt, par ses avis, à l'administration de la Région.

Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.



Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1^{er} Collège 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège 3 personnalités qualifiées.

Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...

UNE AUTO-SAISINE AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ NATIONALE ET RÉGIONALE

La belle filière au bois dormant...

Au niveau national, « *de nombreux rapports, tous concordants, ont été établis sur la forêt depuis 30 ans, mais sans jamais aboutir*¹ ». « Concordants » sur quoi ? Sur le fait que « la forêt est un potentiel dormant et que l'économie correspondante stagne avec une industrie en souffrance », alors même que la filière connaît pourtant une croissante demande en bois. Le potentiel de la forêt française serait donc « considérablement sous-exploité² ».

De plus, les entreprises du secteur manquent de compétitivité, comme en témoigne la balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière bois, qui affiche un solde négatif de près de 6 milliards d'euros. Il s'agit du deuxième déficit commercial de la France derrière celui de l'énergie. Le papier et le meuble représentent à eux seuls près de 90 % du déficit, le secteur de l'exploitation forestière et de la scierie ne pesant que 7 % environ. On perdrait ainsi « une scierie tous les trois jours depuis 30 ans » avance Maurice CHALAYER, porte-parole de l'Observatoire des métiers de la scierie.

La France se trouve en réalité dans la position paradoxale d'un pays en voie de développement : d'un

côté, elle produit de la matière première qu'elle exporte, de l'autre, elle importe des produits transformés ailleurs, essentiellement en Chine, un pays qui s'impose de plus en plus comme le « menuisier du monde ». A ce manque de compétitivité « chronique », se sont ajoutées les difficultés nées de la crise économique majeure survenue en 2008. La situation est donc loin de s'améliorer puisqu'en 2012, « la balance économique du secteur est lourdement et de plus en plus déficitaire, et le nombre d'entreprises, en particulier de la première transformation, est en forte régression³ ».

Pourtant, des voix s'élèvent contre les déductions hâtives que ce constat pourrait entraîner : certains « en concluent que la filière bois est condamnable » du fait de son caractère déficitaire dans notre balance commerciale, souligne le sénateur Philippe Leroy. « *La filière serait incapable de se mobiliser, les forestiers organisent mal l'approvisionnement de leur aval, les scieurs ne s'adaptent pas aux besoins du marché et les transformateurs industriels accusent un retard technologique. On entend dire que les forestiers ne seraient pas malins, qu'il suffirait de faire ceci ou cela. Bref, y a qu'à... Tout n'est pas si simple et si les problèmes avaient seulement été ceux-là, ils auraient été résolus depuis longtemps...*⁴ ».

1. Rapport de Jean PUECH remis à M. le Président de la République « Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois » - 6 avril 2009. On peut citer encore les rapports « ONF : outil d'une volonté » de Hervé GAYMARD, alors président du Conseil d'administration de l'ONF, « Filières et entreprises de la trituration du bois en France - pâtes à papiers et panneaux - Forces, faiblesses, positionnement et perspectives » en 2010 ou encore le rapport « Une meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages » en 2012. Terminons de façon encore plus récente avec le rapport du CESE sur « La valorisation de la forêt française » d'octobre 2012.

2. Lettre de commande du Président de la République à Jean PUECH du 31 décembre 2008.

3. Rapport du CESE sur « La valorisation de la forêt française » d'octobre 2012.

4. Philippe LEROY, Sénateur de la Moselle, président du groupe d'études Forêt et filière bois, au nom de la Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat - séance du 24 mai 2011.

Une forte volonté politique de développer la filière bois

En 2008 déjà, l'Etat avait mis en avant⁵ l'importance d'une plus grande utilisation du bois. Il avait fixé à la filière un objectif de mobilisation de 12 millions de m³ de bois supplémentaires à l'horizon 2012 et de 20 millions en 2020⁶. A la suite du rapport PUECH⁷ sur la « Mise en valeur de la forêt française et le développement de la filière bois », c'est le Président de la République dans son « discours d'Urmatt » du 19 mai 2009 qui résumera le double objectif recherché : « mobiliser plus en préservant mieux ». Cette orientation fut ensuite reprise dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

Cette « volonté politique » s'est encore manifestée en 2013 avec le lancement du futur projet de loi sur l'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt. Sa préparation s'est appuyée sur les Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois⁸ et une nouvelle réflexion sur l'avenir de la forêt française et de la filière bois, confiée fin 2012 par le 1^{er} Ministre, Jean-Marc AYRAULT, au député de l'Yonne Jean-Yves CAULLET. L'objectif du projet de loi est de permettre à la filière d'« augmenter fortement sa capacité à créer de la valeur ajoutée en France pour que l'accroissement de la demande s'accompagne

d'un développement des emplois et ne provoque pas l'augmentation du déficit du commerce extérieur », comme l'indique la lettre de mission envoyée par le 1^{er} Ministre à Jean-Yves CAULLET.

Depuis 2007, toutes les politiques publiques ont donc cherché sans succès à réveiller ce « potentiel dormant » et à améliorer la compétitivité du secteur tout en respectant et en préservant la forêt. François PATRIAT, Président du Conseil régional de Bourgogne, résumait ainsi la situation début 2013 : « *Nous sommes encore un pays sous-développé dans ce domaine* ». Et Pascal MAILHOS, Préfet de la région Bourgogne, d'ajouter : « *Nous devons mettre en marche une politique sérieuse pour faire de grandes choses avec cette ressource qu'est la forêt. C'est désormais notre rôle avec les acteurs du secteur de mettre en place les structures pour développer cette filière capitale pour notre avenir* »⁹.

Le CESER a choisi de se pencher sur une problématique ciblée directement sur la matière première, c'est-à-dire la ressource forestière : comment optimiser la mobilisation du bois bourguignon pour répondre aux besoins de la filière dans le cadre d'une production durable ? Le CESER s'est donc attaché à dresser un bilan de l'offre et de la demande en bois en Bourgogne et des potentiels existants. Puis il a identifié les freins qui pèsent toujours aujourd'hui sur une meilleure mobilisation des bois.

5. Programme Forestier National 2006-2015, Grenelle de l'Environnement, Assises de la Forêt, rapport de Bernard ROMAN-AMAT en 2007 pour « préparer la forêt française aux changements climatiques » de décembre 2007. L'Union européenne a aussi publié le 27 février 2008 une contribution pour améliorer la compétitivité de la filière bois européenne.

6. Un tel objectif représente une augmentation des récoltes de 58 % (par rapport aux 6 Mm³ de 2005) qui englobent le bois énergie pour 12 Mm³ (+ 414 %) et le bois d'œuvre pour 9 Mm³ (+ 43 %) - Rapport « Le transport du bois et sa logistique » - juillet 2008.

7. Rapport de Jean PUECH remis à M. le Président de la République «Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois» - 6 avril 2009.

8. Lancées le 25 septembre 2012 par Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Arnaud MONTEBOURG, ministre du redressement productif et Guillaume GAROT, ministre délégué de l'agroalimentaire, en partenariat avec l'Association des régions de France (ARF).

9. Bien Public - 8 janvier 2013.

LES CHIFFRES

LA BOURGOGNE : UNE RÉGION FORESTIÈRE MAJEURE

Plus de 30 % de forêts sur le territoire bourguignon

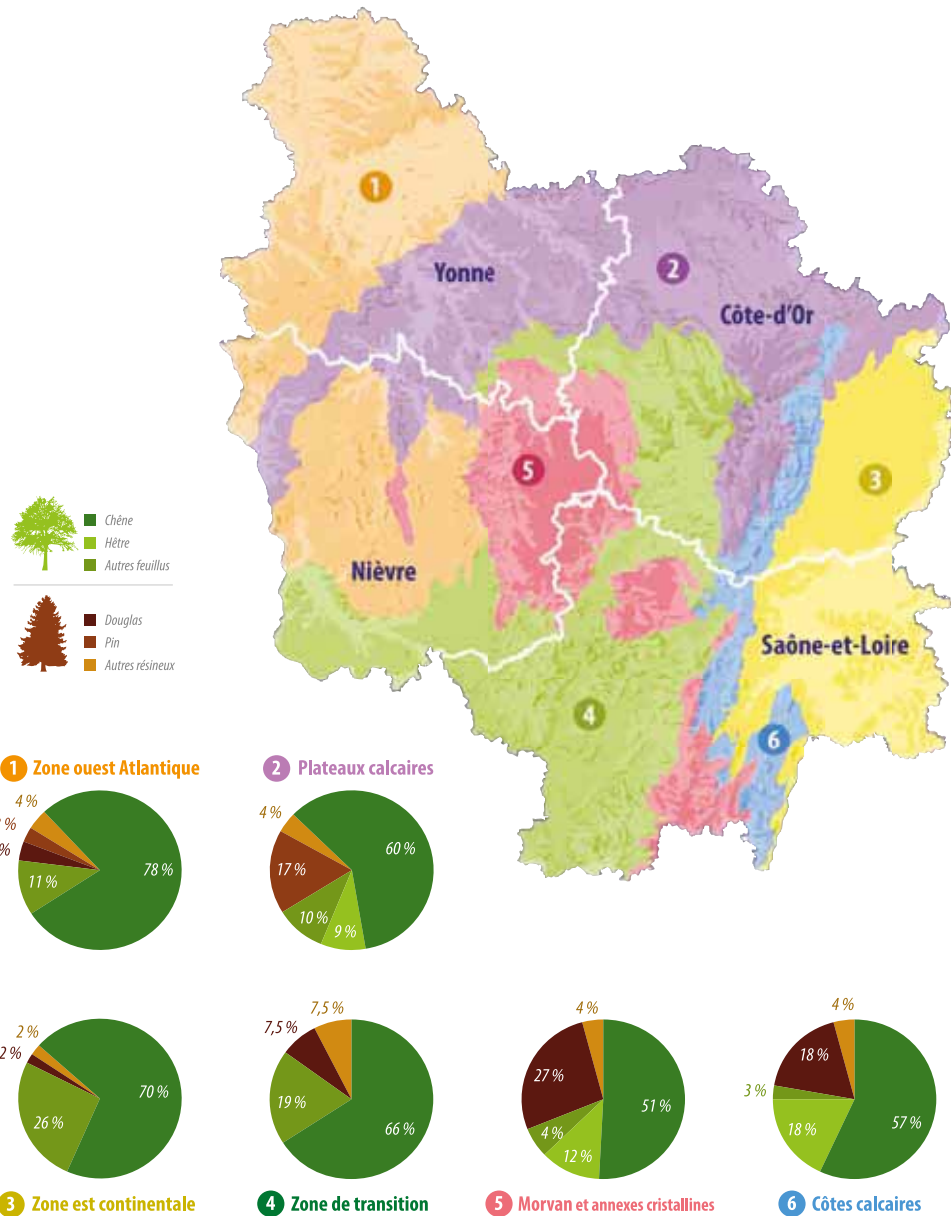
La Bourgogne est l'une des régions les plus forestières de France avec un taux de boisement de 32 % correspondant à près d'1 million d'ha de surfaces boisées (5^{ème} rang national).

Taux de boisement, surfaces boisées et volumes sur pied des 6 régions les plus forestières de France métropolitaine

	Taux de boisement	Surfaces boisées (en ha)	Volume total sur pied (en millions de m ³)	Volume sur pied par hectare (en m ³ /ha)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48 %	1 517 000	114	86
Franche-Comté	44 %	720 000	162	229
Aquitaine	43 %	1 808 000	212	118
Languedoc-Roussillon	43 %	1 205 000	106	94
Alsace	39 %	325 000	81	253
Bourgogne	32 %	996 600	174	174

Source : données IFN - campagne 2005-2009.

Répartition des principales essences de feuillus et de résineux par grande zone forestière



Source : 1Egal2 pour Alterre Bourgogne, d'après carte CRPF et données IGN



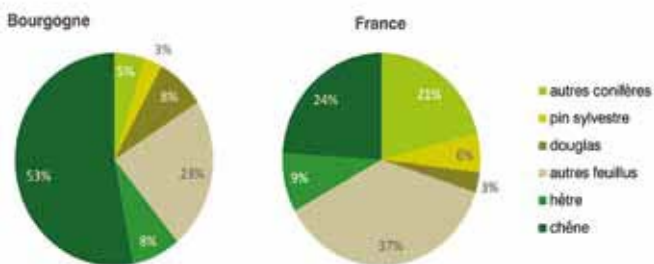
Le chêne, roi des forêts bourguignonnes

Les surfaces boisées en Bourgogne sont couvertes à 84 % par les feuillus (820 000 ha), dont 53 % de chênes, essence dominante des forêts bourguignonnes. Les conifères ou résineux représentent quant à eux 16 % de la surface boisée (154 000 ha, 2^{ème} surface de France derrière le Limousin¹), dont la moitié est constituée de douglas. Ce dernier, d'implantation récente (seconde moitié du XX^{ème} siècle) représente la principale essence résineuse régionale.

forestière². A cela s'ajoute l'estimation d'environ 1 million de m³ en bois de chauffage autoconsommés (majoritairement en feuillus) pour une récolte totale de bois de près de 3,6 millions de m³. En 2010, la récolte n'était que de 2,1 millions de m³, ce qui représente une évolution des récoltes de + 21 %. La répartition des essences pour la récolte de 2011 est la suivante : 1,2 million de m³ de résineux pour un peu plus de 1 million de m³ de feuillus. Ces chiffres font de la Bourgogne la 1^{ère} région de France pour la production de bois brut à partir de feuillus et de douglas³. Notons également l'augmentation constante des récoltes de feuillus, qui passent d'environ 640 000 m³ en 2009 à près d'un million en 2011⁴.

Les récoltes sont donc bien en progression nette et constante dans les 3 domaines : bois d'industrie, bois d'œuvre et bois énergie. Rapportées à l'accroissement annuel de la forêt bourguignonne, estimé à 6 millions de m³ par an, la récolte des exploitations forestières et l'autoconsommation de bois de chauffage représentent un peu plus de la moitié de l'augmentation annuelle de la ressource totale. « Pour le moment, le taux de prélèvement est raisonnable : entre 50 et 60 % de l'accroissement naturel. La forêt continue donc de s'accroître⁵ ».

Le peuplement par essence en France et en Bourgogne



Source : institut géographique national - campagne 2005 à 2009

Des récoltes en hausse

En 2011, la filière forêt-bois récoltait environ 2,6 millions de m³ de bois ronds commercialisés par an, soit 6,5 % du total national (contre 5,3 % en 2010), faisant ainsi de la Bourgogne la 3^{ème} région française pour l'exploitation

2. Activité des exploitations forestières et des scieries en Bourgogne en 2011 - Agreste Bourgogne n° 146 - mars 2013.

3. Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre 2011 « La forêt : un patrimoine pour l'avenir ».

4. Dont 583 000 m³ de bois d'œuvre soit + 27 % de progression par rapport à 2010. Cette récolte est portée par la coupe de 368 000 m³ de chênes destinés à la construction et à l'ameublement.

5. CAPEN 71 - janvier 2013 - Selon le PPRDF, si l'on se réfère à une production biologique "bois fort" de 6 millions de m³/an le taux de récolte se situe aux environs de 70 % de la récolte mobilisable. Voir aussi Revue ALTERRE Bourgogne - Repères n° 59 de décembre 2011 « La forêt : un patrimoine pour l'avenir ».

1. Projet d'action stratégique de l'Etat en Bourgogne - 2011-2013.

DES MARCHÉS PORTEURS

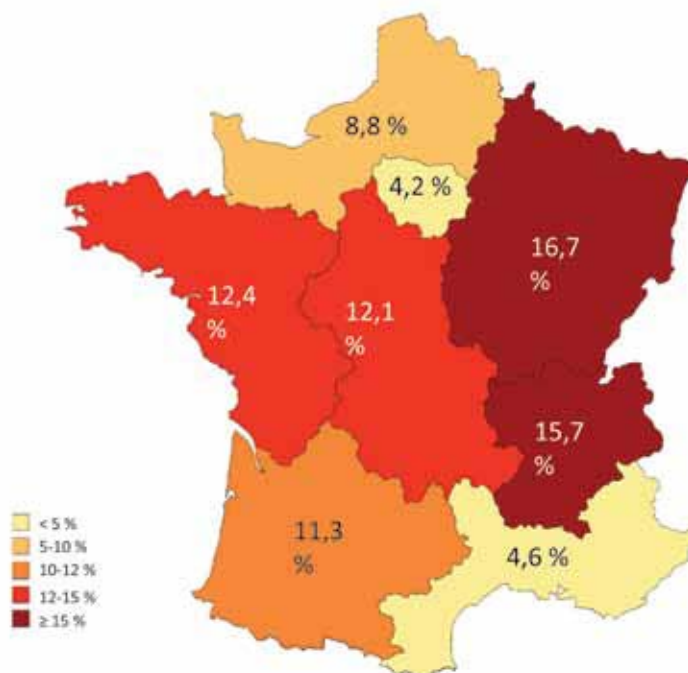
Le bois construction : une dynamique de croissance à tous les niveaux

Pour le bois construction, on peut dire que le « coup est parti » ! Son développement s'est fait sous la double impulsion des différents plans et mesures incitatives et de l'évolution de la demande sociétale. L'analyse de la part de marché du bois dans la construction montre, en effet, que plus d'une maison sur 10 est aujourd'hui construite en bois. Toutefois, une étude nationale récente a relevé des inégalités géographiques importantes en la matière, mais l'Est constitue la part de marché la plus importante (plus de 15 %), preuve d'un certain dynamisme bourguignon dans ce secteur.

Tous les acteurs s'entendent sur une dynamique de croissance à tous les niveaux : construction de maisons individuelles, extensions, bâtiments collectifs tertiaires. Cependant, ces signaux positifs ne doivent pas masquer le fait que le secteur de la construction souffre. Il faut en effet noter que plus de 60 % de la construction bois utilise des résineux et que 80 % des bois utilisés dans les maisons à ossature bois sont importés. Cela pose une question essentielle : notre industrie peut-elle fournir les bois résineux, secs, normés, reconstitués dont le marché a besoin ? Une chose est sûre : la Bourgogne dispose des compétences nécessaires. Mais l'importance des prescripteurs, c'est-à-dire les architectes, mérite d'être soulignée. Or, en 2008, une trentaine d'architectes pratiquait l'ossature bois sur 365.



Part macro-régionale de la construction bois dans le marché de la maison individuelle (secteur diffus)

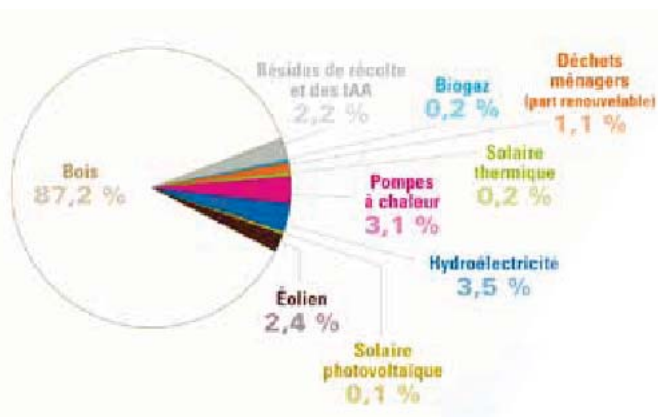


Source : Observatoire national du bois (2012)

La Bourgogne mise sur le bois en matière énergétique

En matière énergétique, la Bourgogne, comme la France, mise sur le bois. Le secteur a d'ailleurs connu une sensible accélération de croissance entre 2008 et 2011. Néanmoins, cette accélération accroît les conflits d'usage : en effet, si les ressources ne permettaient plus de satisfaire la totalité des besoins, principalement en raison d'une envolée de la demande en bois-énergie, des arbitrages seraient nécessaires pour définir des priorités entre bois d'œuvre, bois-matériau, papier et pâtes, chimie verte... Actuellement, les inquiétudes sont fortes dans le secteur de l'industrie lourde car l'utilisation des produits connexes de l'industrie du bois pour la carbonisation, la fabrication de panneaux ou la mise en œuvre du bois énergie sont de plus en plus fréquentes.

La production d'énergies renouvelables en Bourgogne (2009)



Source : Alterre Bourgogne

LE DÉCALAGE ENTRE LA DEMANDE EN BOIS ET L'OFFRE BOURGUIGNONNE

Depuis plusieurs années, les évolutions globales de récoltes montrent que la Bourgogne, comme la France, est confrontée à un décalage entre son offre et la demande actuelle.

Une forte diminution de la consommation de feuillus

« Des inquiétudes existent concernant la forte diminution de consommation de ces bois, notamment le chêne ». Cette sous-exploitation s'explique par le vieillissement et la capitalisation des volumes sur pied, majoritairement de médiocre qualité, et l'insuffisance de débouchés rentables. Or, la mobilisation des gisements supplémentaires de feuillus dépendra d'abord de l'existence de ces débouchés, et particulièrement pour les chênes de qualité secondaire. C'est aujourd'hui l'un des enjeux essentiels de la filière.

Une sur-mobilisation des résineux

L'exploitation des résineux connaît le problème inverse, avec un risque de sur-mobilisation. Celle-ci proviendrait d'une exploitation trop rapide et trop précoce par coupes rases anticipées du gisement de douglas, notamment dans le Morvan.

La forêt bourguignonne semble donc accumuler les paradoxes entre un gisement local inadapté aux besoins et un risque de surcapacité industrielle. La filière est donc confrontée à deux problématiques aujourd'hui : comment optimiser la mobilisation des résineux sans mettre en péril la ressource ? Et comment optimiser la mobilisation des feuillus sur des marchés porteurs pour les bois de qualité moyenne à médiocre ?

DES PRÉALABLES INDISPENSABLES

UNE POLITIQUE FORESTIÈRE NATIONALE

- Définition d'une politique forestière nationale ambitieuse qui soit à la fois réaliste, volontariste et surtout stable dans le temps.
- Renforcement des soutiens financiers tant privés que publics au profit de cette filière.
- Reprise d'un Fonds de financement national dévolu à la forêt.

CONNAÎTRE LA FORÊT ET LES MARCHÉS DU BOIS

- Mutualisation des informations sur l'offre et la demande de bois par la mise en place d'un outil spécifique relatif aux données chiffrées dont dispose l'ensemble des acteurs concernant l'état de la ressource (surfaces, essences, prélèvements, projections...).
- Rationalisation de la gestion de la politique forestière en Bourgogne entre la DRAAF, les Chambres d'agriculture et le CRPF.
- Développement d'outils (commerciaux, communication...) pour optimiser l'utilisation du bois mais aussi pour anticiper les éventuelles évolutions de ces marchés.
- Une réflexion sur la structuration des différents marchés forestiers bourguignons en lien entre le Conseil régional et les quatre Conseils généraux et plus particulièrement sur l'approvisionnement en bois énergie des équipements publics.

LA SITUATION PARTICULIÈRE DU MORVAN

Il y a un fort déséquilibre en faveur des feuillus en Bourgogne. Pour le CESER, la filière bourguignonne doit d'abord « faire avec » cette spécificité. A partir de là, il faut opérer une distinction dans les réflexions menées en Bourgogne entre le territoire du massif du Morvan (à 50 % résineux et 50 % feuillus) et le reste des forêts bourguignonnes (20 % résineux et 80 % feuillus). La situation de la forêt bourguignonne ne peut pas se résumer à cette seule image de la forêt morvandelle qui focalise, à juste titre aujourd'hui, les attentions du fait des tensions aiguës existantes sur l'exploitation de ses résineux. En effet, le risque de l'exploitation industrielle irraisonnée des résineux existe bien dans le Morvan et le CESER se doit d'alerter tout particulièrement le Conseil régional d'une éventuelle déstructuration du tissu local des plus petites entreprises de ce territoire. Le CESER souligne en parallèle la démarche intéressante du PNRM quant à sa préoccupation constante de définir une politique cohérente pour la gestion et l'exploitation de sa forêt et l'avenir des sols forestiers. Ainsi, cette situation mise à part, il ne serait donc pas inenvisageable d'imaginer une extension ciblée, « maîtrisée » et « raisonnable » des surfaces résineuses sur d'autres portions du territoire dans le respect d'une gestion durable de la forêt comme le souligne le PPRDF. Sur ce point, le CESER appelle au dialogue et à l'échange sur le terrain entre acteurs concernés.

UN BESOIN DE MÉDIATION

- Amélioration de l'acceptabilité sociale de la gestion et de l'exploitation forestière afin de balayer certains préjugés.
- Développement d'une communication spécifique à destination du grand public en portant un message simple : une forêt laissée à l'abandon n'est pas compatible avec une gestion maîtrisée et durable qui implique de couper, exploiter et renouveler les peuplements forestiers¹.
- Travailler à un dialogue renouvelé entre les acteurs de la filière et les associations locales pour clarifier les différences qui pourraient exister mais aussi rapprocher les points de vue. La collectivité régionale pourrait constituer un point d'ancrage pour permettre cette médiation.

RENFORCER LA RECHERCHE FONDAMENTALE

- Développer la recherche fondamentale dans un certain nombre de thématiques (conséquences des changements climatiques sur l'exploitation des forêts bourguignonnes, évolution des sols forestiers et stockage de carbone, apports de la biodiversité forestière...).
- Développement par la recherche publique nationale du champ des expérimentations sur nos territoires dans une logique de long terme et

avec les dotations financières nécessaires pour préserver ses expérimentations sur plusieurs décennies.

- Intensification des efforts de suivi, de communication et de vulgarisation pour l'ensemble des gestionnaires et partenaires forestiers.

RECHERCHE OPÉRATIONNELLE ET INNOVATION

- Intensifier, par l'innovation et la recherche, l'identification de nouveaux débouchés pour l'utilisation des bois feuillus et particulièrement ceux de moins bonne qualité, par exemple, dans le secteur de la construction.
- Dynamiser le design et l'éco-conception dans le secteur de l'ameublement, l'agencement extérieur et intérieur.
- Optimiser et mutualiser les moyens (financiers, techniques, humains...) et les connaissances (études, projets...) par le biais des structures existantes en Bourgogne en lien plus ou moins direct avec les problématiques « bois ».

OSER LE PARI DES ÉCOMATÉRIAUX

Le CESER appelle le Conseil régional à prendre le pari du développement des éco-matériaux et de la construction bois en Bourgogne.

1. En dehors de certaines zones de protection spécifiques telles que les Réserves biologiques intégrales (RBI) ou dirigées (RBD).

AMÉLIORER LA MOBILISATION DES BOIS BOURGUIGNONS

S'APPUYER SUR DES OUTILS STRATÉGIQUES

- Donner sa pleine mesure au PPRDF.
- Renforcer les stratégies forestières locales : pour le CESER, la définition de ces stratégies locales pour la forêt va dans le bon sens et l'ensemble des massifs forestiers bourguignons pourraient faire l'objet de telles réflexions.

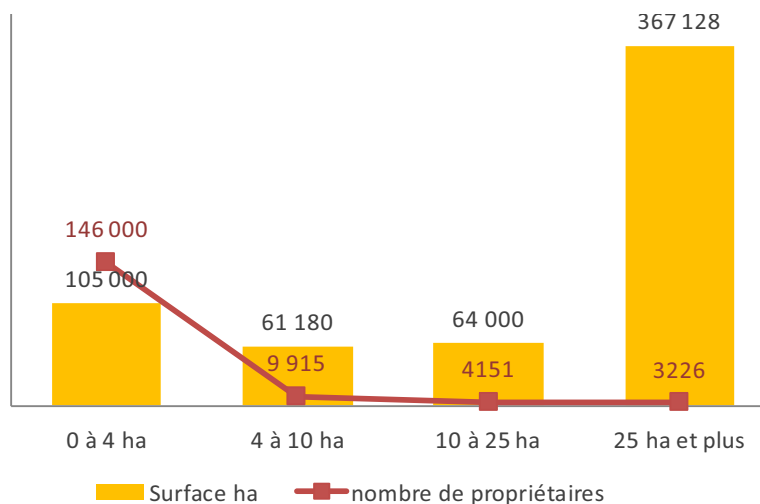
LA DESSERTE FORESTIÈRE

- Améliorer la desserte forestière : le PPRDF doit constituer le document de référence pour assurer le développement raisonné et ciblé de ces indispensables investissements.
- Création, pour ces investissements, d'un guichet unique entre le Conseil régional et chaque Conseil général en lien avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qu'il s'agisse des places de dépôts, l'aménagement de routes communales...

LE MORCELLEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE

Agir de façon ciblée sur le morcellement de la forêt privée. Le morcellement des petites propriétés privées constitue un faux problème. Le CESER souligne plutôt l'intérêt de développer l'information et la sensibilisation des propriétaires de moyennes propriétés comprises entre 4 et 25 ha et représentant un peu plus de 120 000 ha en Bourgogne. Des actions spécifiques les concernant pourraient être menées sur la base du volontariat et du respect du droit de propriété.

Structure de la forêt privée bourguignonne



Sources : CRPF Bourgogne, Forêt privée de France

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- Réflexion nécessaire sur le rôle et la place de l'enseignement concernant le bois dans un certain nombre d'établissements d'enseignement technique à l'image de ceux des métiers du bâtiment ou agricole. Le CESER souligne la nécessité de travailler en liaison étroite avec le Rectorat pour faire évoluer ces référentiels de formation initiale.
- Lancement d'une réflexion sur la constitution d'une école régionale d'architecture bois en Bourgogne.
- Mise en place d'un Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences (CAPECO) pour la filière forestière en Bourgogne.

ORGANISATION DE LA FILIÈRE EN BOURGOGNE

- Innover en termes d'organisation collective des structures forestières en Bourgogne.
- Renforcer la démarche stratégique de la filière par le biais d'une vision commune de l'avenir du bois et de la sylviculture en Bourgogne.
- Renforcer les moyens d'action de l'interprofession régionale APROVALBOIS.
- Réfléchir à la mise en œuvre des politiques forestières territoriales par massif par le biais d'agences de massif, à l'image de celles existantes en matière de gestion de l'eau.



Quelles opinions ?

Ils nous ont apporté leur éclairage

« Nous devons mettre en marche une politique sérieuse pour faire de grandes choses avec cette ressource qu'est la forêt. C'est désormais notre rôle avec les acteurs du secteur de mettre en place les structures pour développer cette filière capitale pour notre avenir ».

Pascal MAILHOS, préfet de la région Bourgogne



« Il est important d'être capable d'approvisionner les marchés avec nos propres bois. Il faut donc connaître les potentiels en volumes mais aussi en qualité pour ensuite réfléchir aux opportunités existantes dans les marchés porteurs en résineux et plus particulièrement dans la construction ».

« Nous devons nous appuyer sur nos arguments et développer un ton plus ferme dans nos préconisations. La filière est un peu molle sur ce point et ne sait pas toujours se faire entendre ».

Robert COLLET, Arts et Métiers ParisTech Cluny

« On ne peut pas dire que le choix résineux/feuillus soit un enjeu crucial dans le Morvan et sur les plateaux calcaires. La problématique du traitement est plus importante que celle des essences ».

Vincent GODREAU, responsable du Pôle d'appui naturaliste à l'ONF



« La possibilité annoncée de mobiliser 1 million de m³ supplémentaires de bois en Bourgogne sera conditionnée en grande partie par l'amélioration de la desserte et notamment des routes du bois ».

« Il faut bien reconnaître que pour une majorité de propriétaires peut-être, leur intérêt réel pour la forêt et l'intérêt de la filière aval ne sont pas convergents ».

Philippe CANAL - SNUPFEN Solidaires Bourgogne



« L'important est de ne pas opposer les forêts, que ce soit concernant les essences ou les modes de gestion. Ecologie et économie ne sont pas incompatibles ».

« Concernant le manque de coopération dans la filière, oui, c'est évident. Tous les acteurs s'entendent bien autour de la table mais on a du mal à travailler ensemble ».

Richard LACHEZE, Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL)



« Le coût du transport est déterminant dans la compétitivité des entreprises qui jouent dans un marché mondial de bois ».

Jean-Roch GAILLET, directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF)



Merci aux personnes auditionnées

Renaud ABORD de CHATILLON, président des Forestiers privés de Bourgogne, Martial BLONDELLE, président du Centre d'information et de promotion des entreprises forestières (CIPREF), Philippe CANAL, Office national des forêts (ONF), représentant SNUFFEN Solidaires Bourgogne, Robert COLLET, de l'équipe de recherche « Matériaux et Usinage Bois » (MUB), Arts et Métiers ParisTech Cluny, Jean CROISEL, coordinateur forêt à la Direction de l'Agriculture et du développement rural, Conseil régional de Bourgogne, David CHAVOT, directeur de Margaritelli Fontaines, Denis D'HERBOMEZ, président de l'Union des entreprises du bois de Bourgogne (UEBB), Meriem FOURNIER, directrice de l'UMR Laboratoire d'étude des ressources Forêt-bois (LERFoB), INRA Centre de Nancy, Charles de GANAY, président du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne (CRPF), Sébastien GARNIER, représentant de la Scierie de SOUGY, Richard LACHEZE, responsable d'agence à la Coopérative forestière Bourgogne-Limousin, David LECHEVIN, Forêts et Sciages d'AUTUN (FSA), Anne-Catherine LOISIER, maire de Saulieu et Vice-présidente du Parc naturel régional du Morvan, Dominique MARIE, chargé du Plan Bâtiments de demain, Conseil régional de Bourgogne, Jean-Michel MERIAUX, responsable du Pôle FBB « Forêt Bois et Biomasse », Service de l'économie forestière agricole et rurale (SEFAR) à la Direction régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), Nathalie MIONETTO, déléguée territoriale Station Nord-est à l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement (FCBA), Frédéric NAUDET, des Pépinières NAUDET, Bernard POUILLOT, chargé de mission « forêts », Service départemental Yonne à la SAFER Bourgogne-Franche-Comté, Christelle ROUSSELET, déléguée générale d'Aprovalbois, Pascal RUET, Société FRET SNCF, Lionel SAY, directeur général de la Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL), Jean-Baptiste SCHWEBEL, directeur « Bois » à la Direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne de l'Office national des forêts (ONF), Roland SUSSE, président de la Compagnie nationale des ingénieurs, experts forestiers et experts en bois (CNIEFEB), Gérard TROUCHE, ancien maître de conférences, président du département Agronomie et Environnement - AgroSup Dijon.

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 1 : « AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE »

Président : Christophe MONOT (Jeunes agriculteurs de Bourgogne)

Vice-président : Gérard MOTTET (Organismes culturels - patrimoine),

Secrétaire : Claire MOUSSET-DECLAS (CGT)

Membres : Gilles ABRY (CRAB), Jean-Bernard BOURDOT (Coordination rurale), Jean-Michel BROCHERIEUX (UNAPL), Dominique CHAMBRETTE (CRAB), Noël GILIBERT (URAF), Evelyne GUILLON (Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne), Christine JORIS (CGT-FO), Philippe KOENIG (CFTC), Pierre GUEZ (Pôle de compétitivité VITAGORA et FRCA) et Charles SCHNEIDER (personnalité qualifiée en matière d'environnement).

MEMBRES ASSOCIÉS

Louis NUGUE (UPA), Jean-François GAITEY (CRPF) et (USROFPB)

LE CABINET

Nicolas HUGUET, chargé d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.

Des hommes et des femmes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates
des séances plénières sur son site internet. Elles sont publiques, vous pouvez y assister.



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 Dijon- Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr